

Envoyé en préfecture le 17/04/2019

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le

17 AVR. 2019

ID : 031-213105612-20190417-D2019\_45-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

L'an deux mille dix-neuf et le 10 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 4 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME ISABELLE GODEAS (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME NATHALIE GAUVRIT), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

**Était absent excusé** :

MME MICHELE CHAVE a été élue secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2019/45

**Objet : Toulouse Métropole – Adhésion à un groupement de commande de télécommunications avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, le C.C.A.S de Toulouse, le Centre Toulousain des Maisons de Retraites (C.T.M.R), des communes membres de Toulouse Métropole et certains de leurs C.C.A.S**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes de télécommunications constitué avec la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, le CCAS de Toulouse, le Centre Toulousain des Maisons de retraites (CTMR), les communes d'Aigrefeuille, Aussonne, Balma, Castelginest, Cornebarrieu, Cugnaux, Dremil-Lafage, Fenouillet, Gagnac-sur-Garonne, Villeneuve-Tolosane et les CCAS de Balma et Cugnaux. L'ensemble des collectivités et établissements concernés ont décidé d'un commun accord de procéder à l'achat de services de télécommunications.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, et de faciliter l'exécution des marchés par les services mutualisés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse et des différents adhérents, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Envoyé en préfecture le 17/04/2019

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le **17 AVR. 2019**

ID : 031-213105612-20190417-D2019\_45-DE

Une convention constitutive de groupement de commande définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

Dans ce contexte, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes en vue de participer ensemble à l'achat de services de télécommunications, dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.
- De désigner, au vu des termes de la convention, Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés, s'il y a lieu, est celle du coordonnateur
- De l'autoriser à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 5 abstentions (M.JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M.ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA)

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes en vue de participer ensemble à l'achat de services de télécommunications, dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.
- De désigner, au vu des termes de la convention, Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés, s'il y a lieu, est celle du coordonnateur
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRÉ

- Transmis le 17 AVR. 2019  
- Affiché le 17 AVR. 2019

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFE

